



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 1999

CONVOQUÉE À LA DEMANDE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sont présents :

M. PIAZZALUNGA, Maire
MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs

Mmes DE COULON, DESJACQUES, CARNEGIE, PITTET, ROCHAT et SCHNEIDER
MM. AMOUDRUZ, COLLAUD, DECROY, FISCHER, GRANDGIRARD, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VACHERON, VERNERET et WALTER.

Excusés :

Mmes CONSTANTIN, EGGER-GEX, STROUMZA et VERNERET C.
M. BERLI, BOISSONNAS, DE FÉLICE, DEROBERT, FAVRE et PAYCHÈRE.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Demande d'un crédit de Fr 2'410'000,- en vue de la reconstruction du collecteur d'eaux claires de la route de Jussy - avenue Tronchet et du collecteur d'eaux usées de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.
2. Demande d'un crédit de Fr 57'000,- en vue de l'actualisation du réseau informatique de la Mairie. Discussion. Vote.
3. Demande d'un crédit de Fr 345'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie de l'école du Pont-Bochet. Discussion. Vote.

*

1. **Demande d'un crédit de Fr 2'410'000,- en vue de la reconstruction du collecteur d'eaux claires de la route de Jussy - avenue Tronchet et du collecteur d'eaux usées de l'avenue Tronchet.**

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux : il est important de voter le crédit pour ces canalisations c'est la raison pour laquelle vous êtes convoqués en séance extraordinaire. Je ne reviendrai pas sur le détail de ces travaux car tous les Conseillers sont en possession d'une documentation complète.

A l'heure actuelle, l'agrandissement de l'entreprise GENEX quant à la récupération des eaux claires nous pose problèmes. Il est donc impératif d'effectuer ces travaux.

En ce qui concerne la canalisation de l'avenue Tronchet, nous avons constaté que celle-ci n'était plus étanche et ne répondait plus aux normes en vigueur. En liant ces deux objets nous faisons une économie de Fr 235'000,-. Je rappelle que le projet de base prévoyait également la mise en séparatif du chemin de Marcelly pour un montant d'environ Fr 400'000,- mais, pour des raisons financières, les commissions ont décidé de sortir cet objet du projet, ce qui est envisageable. Par contre il est important de voter les travaux de la route de Jussy et de l'avenue Tronchet.

Pour répondre à une question posée en commission je vous confirme que le bassin versant est dimensionné pour permettre un développement encore plus important dans ce secteur.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : depuis plus de deux ans nous sommes en discussion avec la direction de GENEX, soit aujourd'hui ROLEX Industrie. Je rappelle que l'extension de ce bâtiment est estimé à 100 millions de francs et nombre des communes et villes en Suisse aimeraient bien se trouver à notre place car plus de 700 postes de travail vont être créés avec cet agrandissement.

C'est donc un apport financier important pour notre commune mais de notre côté nous devons effectuer certains travaux de génie civil tels que ceux présentés ce soir. C'est pour cette raison que le Conseil administratif vous encourage à voter ce crédit.

Mme Christine DE COULON, Présidente de la commission de ENVIRONNEMENT, PARCS & PROMENADES, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 mars 1999 :

- *En commission nous avons reçu M. FIECHTER qui nous a exposé les trois variantes et comme l'a dit M. ZOGG nous avons décidé de reporter à plus tard la mise en séparatif du chemin de Marcelly.*

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 mars 1999 :

- *Les commissaires ont accepté ce projet et le présentent avec un préavis favorable au Conseil municipal.*

La discussion est ouverte :

M. ZOGG confirme à M. COLLAUD que l'entreprise GENEX a payé des droits de raccordement à Thônex et qu'en ce qui concerne le collecteur du chemin de Marcelly celui-ci est légèrement en surcharge mais il n'y a pas de risque d'inondation.

M. VACHERON : je rappelle que les travaux du chemin de Marcelly ont été refusés à une faible majorité par la commission. Je trouve dommage que cette proposition ne soit pas retenue pour le Conseil Municipal de ce soir. Cela dit le groupe socialiste demande que ces travaux soient englobés dans le projet présenté ce soir pour les raisons suivantes :

1. Toute la zone sera équipée en séparatif, en conformité avec la loi cantonale,
 2. L'aspect financier plus avantageux en liant ces travaux à ceux prévus à la route de Jussy et à l'avenue Tronchet.
- M. ZOGG, précise que la mise en séparatif du chemin de Marcelly représente une somme de Fr 584'000,- supplémentaires.

Mme SCHNEIDER pense qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour mettre en place des mesures de modération de trafic sur les routes de Jussy et Tronchet comme cela avait déjà été évoqué en commission.

- M. ZOGG : en ce qui concerne l'avenue Tronchet une étude est déjà existante et je rappelle qu'un crédit de Fr 40'000,- pour des aménagements provisoires à la route de Jussy viennent d'être renvoyés en commission. Compte tenu des travaux de canalisation à effectuer nous aurons certainement le temps de prévoir des aménagements. Nous devons d'abord régler les problèmes posés par la station service "Marcelly".
- M. SCHORER, relève que la remarque est judicieuse pour la route de Jussy mais qu'en ce qui concerne l'avenue Tronchet il rappelle que cette artère est cantonale.

M. WALTER : ce soir il faut se contenter de voter le projet tel que présenté et de revenir, plus tard, avec une proposition concernant le chemin de Marcelly.

M. VACHERON : pour une raison de cohérence et afin d'être sûr que ces travaux de mise en séparatif soient réalisés pour tout le secteur je maintiens la proposition que le groupe socialiste a faite tout à l'heure.

M. SOMMARUGA rappelle qu'il s'agit de revenir sur la proposition de base, c'est une question de cohérence. De plus, ceci permet une économie de Fr 80'000,-.

M. VERNERET, invite les membres du Conseil Municipal à accepter l'amendement proposé.

M. ZOGG confirme à M. SCHAMBACHER que la mise en séparatif est une obligation par rapport à la loi.

Au Vote :

- *L'amendement de rajouter au projet de délibération la mise en séparatif du chemin de Marcelly pour une somme de Fr 584'000,- est acceptée à la MAJORITÉ (par 10 voix "pour" et 4 abstentions),*

La parole n'étant plus demandée M. GUEX, Secrétaire général de la Mairie, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 80'000,- voté le 23 juin 1998,
- Vu le projet présenté par le bureau FIECHTER INGENIERIE SA,
- Vu le préavis de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades du 18 mars 1999,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 30 mars 1999,
- Vu l'amendement voté en séance extraordinaire du Conseil municipal du 11 mai 1999 concernant l'ajout de la mise en séparatif du chemin de Marcelly,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ moins une abstention,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 2'994'000,- en vue de la reconstruction du collecteur d'eaux claires de la route de Jussy - avenue Tronchet, du collecteur d'eaux usées de l'avenue Tronchet et la mise en séparatif du chemin de Marcelly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense de Fr 2'994'000,- à laquelle il convient de rajouter le crédit d'une étude votée le 23 juin 1998 d'un montant de Fr 80'000,-, de déduire la subvention cantonale estimée à Fr 331'000,-, soit au total Fr 2'743'000,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2000 à 2014.

A l'issue du vote M. VACHERON rappelle qu'il est important de lier les travaux du chemin de Marcelly à l'affectation du parking existant en zone verte.

- M. ZOGG : l'affectation du parking en zone verte fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil Municipal.

2. Demande d'un crédit de Fr 57'000,- en vue de l'actualisation du réseau informatique de la Mairie.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : notre équipement informatique, logiciels et machines, doit être actualisé car différentes contraintes se présentent à court terme.

Serveur (réseau) :

Pour garantir le passage à l'an 2000, nous devons changer notre système d'exploitation et passer à Intranetware 4.11 car la version actuelle de notre logiciel réseau qui est Netware 3.12 de Novell n'est plus maintenue par l'éditeur de ce produit. Dès 15 postes de travail, ce qui est le cas à la Mairie de Thônex, il faut 2 serveurs pour gérer l'ensemble de la bureautique et des applications de gestion; cela nous impose d'ajouter de la mémoire sur notre serveur actuel qui sera utilisé pour la bureautique et d'acquérir un deuxième serveur ayant les capacités techniques pour installer Intranetware 4.11 qui sera utilisé pour la gestion.

Le coût de cette opération se monte à Fr 32'000,-, installation, configuration, onduleur, concentrateur, modem, sauvegarde et licences compris.

Postes de travail (PC) :

A part 1 poste de travail affecté à la gestion des utilisateurs, nos PC sont installés avec Windows 3.11. Pour passer à Windows 95, nous avons besoin d'augmenter la mémoire de 10 postes (1 ayant déjà Windows 95 et 4 autres étant prévus d'être changés). Le coût est de Fr 4'330,-, y compris les frais de licences pour les logiciels. Le passage (licences) à la version Windows 98 sera gratuit.

État civil :

Prochainement un nouveau programme sera installé pour l'État Civil ainsi que pour la gestion du cimetière. Le matériel actuel n'étant plus du tout adapté (processeur 486), nous devons procéder à l'achat de 2 postes de travail (PC + écran) en remplacement. Cela représente un montant de Fr 6'600,-, logiciel de bureautique compris.

Service technique :

Afin de pouvoir disposer du cadastre sur PC (GeoConcept), nous avons besoin de changer 2 postes de travail. De plus, pour une utilisation optimale de GeoConcept, nous prévoyons 2 écrans 21" ainsi qu'une imprimante pour le format A3. Le coût est de Fr 9'200,-.

Pour le choix du matériel, la même remarque est à formuler que pour l'État Civil.

Divers :

Nous prévoyons également l'achat de 2 imprimantes pour des postes qui n'en disposent actuellement pas, soit un montant de Fr 4'000,- (cartes réseau comprises).

Les 4 postes susmentionnés permettront également la connexion à la messagerie électronique (e-mail) qui reliera dans un futur proche les administrations cantonales et communales (préavis de constructions, registre du commerce et des sociétés, statistiques, protection civile etc...).

Je tiens à rappeler que l'Association des communes genevoises nous a toujours conseillé un excellent matériel mais il faut se rendre compte des progrès en la matière et des changements sont nécessaires de manière régulière.

Ce crédit aurait pu être prévu dans le budget ordinaire mais pour une question de clarté les crédits informatiques importants ont toujours été demandés au Conseil Municipal. Nous vous demandons donc d'accepter ce crédit de Fr 57'000,-.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

M. SOMMARUGA : les problèmes informatiques reviennent de manière régulière que ce soit dans les administrations publiques ou dans les entreprises privées car il se pose le problème de la gestion dans le temps. Il y a toujours de multiples et bonnes raisons pour faire évoluer le matériel, ceci se constate tant au Centre sportif qu'à la commune.

Il serait important de pouvoir entendre les responsables de l'ACG afin d'avoir un planning de l'évolution prévue dans ce domaine ainsi que des précisions sur le crédit que l'on nous demande ce soir. C'est pourquoi la fraction socialiste demande le renvoi en commission de cet objet et nous tenons à préciser que ce n'est pas à cause du montant demandé.

M. GRANDGIRARD : il est prouvé que les planifications, même à court terme, dans le domaine informatique ne sont pas du tout fiables car l'évolution technologique est telle qu'elle va beaucoup plus vite que les planifications. Toutes les grandes entreprises revoient annuellement leur planning car il y a beaucoup d'erreurs dans ce domaine.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : l'association des communes genevoises a-t-elle un projet global pour toutes les communes ou est-ce uniquement un projet pour notre commune ? De plus, je m'étonne de voir des imprimantes à tous les postes car en travaillant avec "e-mail" on utilise plus de papier.

- M. GUEx il s'agit d'un projet global de l'association des communes genevoises. Quant au "e-mail" il faut bien pouvoir imprimer les messages et tous les services de la Mairie doivent travailler sur papier, par exemple : l'État civil et la Police municipale.

M. GRANDGIRARD : je propose la discussion immédiate sur cet objet ce qui n'empêchera pas que la commission des Finances soit régulièrement tenue au courant de l'évolution concernant ces installations.

Mme la Présidente confirme à Mme SCHNEIDER que cet objet peut être renvoyé en commission sans que cela pose un problème particulier à l'administration, notamment pour le passage à l'an 2000.

M. VERNERET appuie le vote immédiat.

M. SOMMARUGA rappelle que les structures de l'Association des communes genevoises ne permettent pas aux Conseillers municipaux de prendre part aux débats tels que ceux concernant l'évolution informatique des communes et que les Conseillers administratifs qui prennent des décisions sont très rarement des spécialistes en la matière. Je refuse de voter "tête dans le sac" et j'estime que l'on a droit à des compléments d'information.

M. VERNERET : si les communes genevoises ont adopté ce concept ce n'est pas par caprice, c'est qu'il s'agit d'un besoin et je vous engage à nouveau à voter ce crédit.

M. GRANDGIRARD : je ne voterai pas la "tête dans le sac" car je connais personnellement le produit GEO-kiosque que j'ai eu l'occasion de tester. Rien que pour cela j'approuve le crédit qui nous est demandé ce soir.

M. WALTER : ce soir nous votons du matériel informatique et il ne s'agit pas d'un débat sur les logiciels, en effet, nous parlons de Windows 98 qui se vend dans le monde entier il y a donc rien de nouveau. Je voterai donc ce crédit d'autant plus que l'investissement n'est pas conséquent.

Au vote :

La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITÉ (par 10 voix "pour" et 4 abstentions").

M. Carlo SOMMARUGA quitte la séance.

La discussion est ouverte :

Mme SCHNEIDER : un débat nourri ayant déjà eu lieu, je propose que l'on passe tout de suite au vote de ce crédit mais qu'à l'avenir des informations plus régulières nous soient données.

La parole n'étant plus demandée la Vice-Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'étude menée par l'Association des communes genevoises,
- Attendu que l'actuel système informatique ne permet pas d'accéder à certaines évolutions tels qu'INTERNET, GEO-Concept, GEO-Kiosque, etc.
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 57'000,- en vue de l'achat de matériel informatique selon le projet de l'Association des communes genevoises.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 57'000,- au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2000 à 2004.
- 3. Demande d'un crédit de Fr 345'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie de l'école du Pont-Bochet.**

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments : l'école de Pont-Bochet possède deux chaudières à mazout qui sont vétustes, le service du feu a accordé un processus d'assainissement jusqu'en 2005, la chaudière principale a déjà été percée à 5 reprises. Nous avons de grands soucis et ce printemps nous avons dû à nouveau réparer ces chaudières.

Comme nous l'avions déjà fait pour la chaudière de la salle des fêtes nous avons réexaminé tous les prix ce qui fait que le prix de 1998 de Fr 380'000,- avec une TVA à 6,5% a été ramené à Fr 345'000,- avec une hausse de 1% de TVA.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

M. SCHORER souligne qu'il serait important d'effectuer ces travaux pendant l'été afin qu'il n'y ait pas de problèmes cet hiver pour les enfants qui fréquentent cette école.

Pour répondre à Mme PITTET, M. ZOGG explique que comme pour la chaufferie de la salle des fêtes, les entreprises ont été reconvoquées et des économies ont pu être trouvées soit sur le choix du matériel, soit en éliminant certains travaux tels que la peinture.

Mme DESJACQUES CARNEGIE, je m'étonne à chaque fois qu'en quelques mois on arrive à faire baisser les prix de telle manière, si l'on fait de la sous-enchère avec les entreprises, je trouve que ce n'est pas le but d'une commune. Je trouve également que le montant de Fr 51'500,- d'honoraires est élevé par rapport aux autres postes.

- M. ZOGG : on peut remarquer que le poste "divers et imprévus" a été fortement diminué, nous sommes prêts à prendre ce genre de risque.

Au vote :

La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITÉ (par 10 voix "pour" et 3 voix "contre").

La discussion est ouverte :

M. COLLAUD : y aura-t-il une subvention comme c'était le cas pour la salle des fêtes ?

- M. ZOGG : ce n'est pas le cas pour ces travaux

M. SCHAMBACHER : je ne voterai pas ce crédit car je trouve anormal que l'on diminue le poste "divers et imprévus" car il y en a toujours ! D'autre part, les honoraires me paraissent totalement exagérés.

Mme SCHNEIDER : je voterai ce crédit car nous ne pouvons nous permettre d'avoir une chaudière défectueuse dans une école.

M. VERNERET abonde dans le sens de Mme SCHNEIDER et précise que le Conseil administratif dispose d'une enveloppe financière et que les travaux coûteront certainement moins que les Fr 345'000,- demandés.

Pour répondre à M. FISCHER, M. ZOGG précise que la subvention fédérale d'aide à l'investissement a été décidée sur certains projets qui touchaient toutes les communes suisses, pour Thônex le projet de la salle des fêtes a été retenu.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : nous mettons à nouveau la pression sur le Conseil Municipal avec pour argument les élèves pris en otages du froid cet hiver ! Vous auriez pu présenter ce problème avant !

- M. ZOGG : je rappelle que le projet de base prévoyait le remplacement de toutes les chaufferies mais par rapport à nos finances et notre plan d'investissement nous avons cherché à espacer certains travaux. Dans le cas présent la salle des fêtes était prioritaire. Il restera donc l'école de Marcelly, mais à l'heure actuelle nous ne savons pas si elle va être rénovée ou reconstruite à neuf.

M. GRANDGIRARD : les renseignements concernant ces quatre chaudières nous ont été donnés il y a une année. Nous savions qu'elles étaient au bout mais le Conseil Municipal dans ce cas a été "léger" car toutes les informations nous ont été fournies à temps par le Conseil administratif.

En ce qui concerne les honoraires d'ingénieurs et d'architectes je pense qu'il faudra avoir une réflexion à ce sujet car il n'est pas normal de faire baisser les prix aux entreprises et de ne pas toucher la cette catégorie de mandataires, contrairement à ce qui se fait dans le privé.

La parole n'étant plus demandée la Vice-Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les installations techniques de chaufferie de l'école du Pont-Bochet datent de 1972 sont vétustes et usées et ne sont plus conformes aux normes actuelles en matière de pollution,
- Vu l'étude réalisée par le bureau Daniel REISER, ingénieur-conseil ETS-SICC,
- Sur proposition du Conseil administratif,

- A LA MAJORITÉ (par 10 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions),

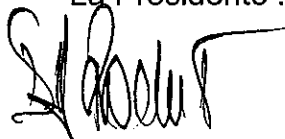
LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'effectuer la rénovation de la chaufferie de l'école du Pont-Bochet.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit de Fr 345'000,-.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de Fr 345'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2000 à 2019.

*

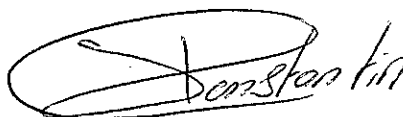
La séance est levée à 19h.45.

La Présidente :



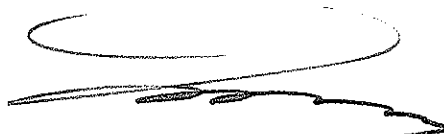
Mme Isabel ROCHAT

La Secrétaire :



Mme Doris CONSTANTIN

Le Secrétaire-rédacteur :



M. Philippe GUEX